AV 3
(art. 21, § 1)

ADMINISTRATION EXPÉDITRICE DE LA DÉPÊCHE : .....

ADMINISTRATION RÉACHEMINANT LA DÉPÊCHE : .....

TRANSPORT AÉRIEN DE DÉPÊCHES-AVION CLOSES

Relevé des poids bruts des dépêches-avion réacheminées par le bureau d'échange d..... pendant la période de la statistique [1]) du ..... au ..... 19.....

Numéro d'ordre	Date d'expédition du bureau d'origine	Bureau d'origine de la dépêche	N°. de la dépêche	Bureau de destination	La dépêche a été réacheminée par voie aérienne d ..... à	N° de la ligne aérienne utilisée	Poids brut de la dépêche Grammes	Observations
1	2	3	4	5	6	7	8	9
						Total		

....., le ..... 19.....

Le Chef du bureau transitaire :

.....

....., le ..... 19.....

Vu et accepté :
Le Chef du bureau d'origine :

.....

[1]) Lorsque le décompte a lieu sur la base des poids réellement transportés, le relevé est établi par mois.

(Dimensions : 210 × 297 mm.)